



Futur schéma de développement culturel d'Erdre et Gesvres

Avis sur les enjeux et les orientations stratégiques

**Avis du
Conseil de Développement Erdre et Gesvres**

Mai 2013

Préambule

En 2011, le Conseil de développement a été sollicité par la Communauté de communes Erdre et Gesvres pour travailler et donner son avis et faire des propositions pour le futur schéma de développement culturel.

Afin de répondre à cette demande, le Conseil de développement a constitué un groupe de travail ouvert à tous (habitants, associations, artistes, ...).

Quant à la Communauté de communes, elle a mandaté bureau d'étude Planeth Culture en décembre 2011 pour l'accompagner dans la réalisation d'un diagnostic, définir les enjeux et les objectifs à atteindre et établir un plan d'actions.

Cette mission est décomposée en 3 phases importantes :

- Phase 1 : Etat des lieux et enjeux
- Phase 2 : Concertation et définition de la stratégie culturelle
- Phase 3 : Rédaction du projet culturel de territoire

Il a été convenu que le conseil de développement serait consulté à l'issue de chacune de ces phases.

En juin 2012, le groupe a remis un 1er avis portant sur l'état des lieux suivi d'une contribution sur le diagnostic partagé en octobre 2012. Il a également émis un point d'alerte en janvier 2013 portant sur sa sollicitation à la contribution au Projet culturel de territoire ainsi que sur les modes de travail.

Ce présent avis répond à la « phase 2 : concertation et définition de la stratégie culturelle »

Pour la seconde phase, la CCEG a adressé le projet du futur schéma de développement culturel en 2 temps : le 12 avril, les orientations stratégiques puis le 15 avril la préfiguration du plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie. La commande était suivante : remettre un avis distinct pour chacune de ces parties pour début mai.

Le groupe s'est organisé dans l'urgence pour répondre à cette commande dans le temps imparti. Il s'est donc réuni à deux reprises : le 23 avril puis le 29 avril pour une validation de l'avis final par le Conseil d'administration le 2 mai.

Les membres du Groupe de Travail Culture qui ont participé à cet avis :

BURCKEL Michel
CORBIN GRUNER Aude
GUILBERT Solenne
LAMOTTE François-Xavier

MEREL Laurence
PAGEAUD Alphonse
PETERMANN Jean-Louis
SAILLY Marie- Claude

Analyse des axes stratégiques

Dans son 1er avis, en juin 2012 (cf. page 6), le Conseil de développement avait identifié les enjeux suivants :

- Le développement de la culture
- Le développement du lien social
- Le développement de l'identité du territoire
- Le développement de l'éducation du spectateur

Nous observons que ces enjeux sont globalement repris sous les termes de défis, nous en sommes donc satisfaits.

Plus généralement nous partageons les « enjeux », « défis » et « principes fondateurs » présentés. Nous les considérons louables et ambitieux.

Cependant, la lecture et la compréhension du document se sont avérées difficiles. Une certaine confusion émane des termes utilisés et de l'agencement des propos.

Il est en effet complexe de s'y retrouver entre les termes suivants : « défis », « enjeux », « principes fondateurs » - qui ressemblent souvent davantage à des objectifs - ou les « axes », « orientations » qui s'apparentent parfois dans leur descriptif à des enjeux ou des actions.

Nous nous sommes également interrogés sur le contenu d'un certains nombre de mots (emblématique, centre culturel de proximité, ...).

Nous avons dû prendre connaissance des actions pour comprendre le contenu de chaque axe stratégique.

Nous vous proposons un certains nombre de reformulations et vous faisons part de nos interrogations.

Axes stratégiques	Propositions de reformulation et remarques
<p>Faire de l'accès à une offre culturelle de proximité un outil de cohésion sociale en Erdre et Gesvres</p>	<p>Proposition de reformulation : « Proposer une offre culturelle de proximité. »</p> <p>L'objectif premier c'est créer une offre culturelle de proximité et en faciliter l'accès. La création du lien social en sera la résultante et non pas une fin en soi.</p> <p>La division du territoire en 3 zones avec chacune ses caractéristiques différentes ne nous paraît pas aller dans le sens de la création d'une identité du territoire.</p> <p>Ainsi pour une zone les pôles d'attractivité de services sont tous à l'extérieur du territoire.</p> <p>Nous espérons que cette carte ne préfigure pas de la structuration, de l'organisation des offres culturelles de proximité à venir sur la CCEG.</p>
<p>Développer et structurer les pratiques culturelles de la jeunesse en tant que facteur d'épanouissement individuel et collectif</p>	<p>Proposition de reformulation : « Développer les pratiques culturelles de la jeunesse en les structurant. »</p> <p>« L'épanouissement individuel et collectif » n'est qu'une conséquence dérivée de toute pratique (artistique, sportive...).</p> <p>« Associer l'image du territoire à une politique en direction des jeunes et de la culture » indiqué page 14. S'agit-t-il de faire de la publicité sur les actions menées par la CCEG ? Nous comprenons que cela participe à la création d'une identité pour le territoire, mais est-ce véritablement un axe stratégique pour développer la culture ?</p>
<p>Développer et promouvoir les événements et les patrimoines emblématiques facteurs d'attractivité du territoire</p>	<p>Proposition de reformulation : « Développer les événements culturels et les patrimoines du territoire. »</p> <p>Quels sont les événements « emblématiques » ? Sont-ce les mêmes que ceux qui étaient à « rayonnement intercommunal » dans l'état des lieux ? Si oui, pourquoi avoir changé le terme ?</p> <p>« Soutien » : oui mais pourquoi seulement les événements emblématiques ? D'après nous, il faudrait soutenir beaucoup d'événements de notre territoire pour leur permettre de se développer.</p> <p>« Développer le Tout Petit Festival dans une dynamique de rayonnement. » De quel rayonnement parlons-nous pour un festival au public aussi restreint ? Ne serait-ce pas une action « Culture Pub » ?</p>
<p>Structurer et conforter la dynamique des acteurs de territoire au service du développement culturel</p>	<p>Proposition de reformulation : « Structurer et conforter la dynamique des acteurs de territoire. »</p> <p>Qui sont les « acteurs du territoire » ? Sont-ce les institutionnels et/ou les associations culturelles et artistes qui œuvrent sur le territoire ?</p> <p>Les acteurs sur le terrain ont besoin de professionnels à leurs côtés pour les soutenir. Le terme « Gouvernance commune » est gênant car il induit un rapport de subordination alors que l'on pourrait parler de logistique, de coordination dans des relations horizontales.</p> <p>« Communiquer sur la politique culturelle ». La communication ne nous semble pas un moyen de développer la culture du territoire.</p>

Notre conclusion

Ce n'est que l'analyse du projet de plan d'actions qui nous a permis d'éclairer le sens des axes stratégiques.

Si nous sommes tout à fait en phase avec eux, bien qu'ils doivent être précisés, des interrogations importantes demeurent sur trois points :

- Le futur schéma de développement culturel mériterait de s'attacher davantage au développement de l'accès à la culture, au développement du lien social et à la construction de l'identité du territoire
- Il devrait également s'attacher à tous les domaines de la culture. Par exemple, il n'y a rien sur la danse, la peinture, les arts plastiques et le théâtre. Le patrimoine immatériel devrait aussi être valorisé : histoire et histoire sociale, savoir-faire, linguistique.
- Il pourrait également s'appuyer plus sur l'existant associatif et artistique du territoire.

Le schéma répond-t-il aux besoins du territoire, à ses diverses composantes	<input type="checkbox"/> Tout à fait <input type="checkbox"/> Assez <input checked="" type="checkbox"/> Peu <input type="checkbox"/> Pas du tout
Tous les domaines sont-ils pris en compte ?	<input type="checkbox"/> Tout à fait <input type="checkbox"/> Assez <input type="checkbox"/> Peu <input checked="" type="checkbox"/> Pas du tout

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants
- Faire des propositions et élaborer des projets
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le Conseil de développement favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.

**Conseil de développement Erdre & Gesvres /
Communauté de communes d'Erdre & Gesvres**

**1 Rue Marie Curie
Parc d'Activités La Grand'Haie
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES**

Contacts:

**Tél : 02.40.12.32.88 - Fax : 02.28.02.22.47
conseil.developpement@cceg.fr**